

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2017

Etaient présents :

MM. ARNOULD Freddy: Bourgmestre ;
THOMASSINT Claudy, LAMBERT Jean-Marc,
PONCELET Alain, MARLET Marjorie: Echevins ;
COSTARD Jean-Marie (Président) ;
HANNARD Jean Pol, ~~POLINARD Jacques~~, FRANCOIS Marie Claire,
LEONARD Philippe, MOLINE Yvon, DEOM Etienne, CARROZZA Anne,
~~CAVELIER Thierry~~, MAZAY Bérengère, ~~MARCHAL Isabelle~~,
JOBLIN Fabrice: Membres ;
JACQUEMIN Marc : Président du CPAS (voix consultative) ;
TRIGALET Pauline : Directrice générale faisant fonction.

Le Conseil communal,

La séance est ouverte à 08 heures.

Le Président excuse Monsieur POLINARD, Monsieur CAVELIER et Madame MARCHAL, absents.

1. Approbation du PV de la séance précédente – partie publique

Décide, à l'unanimité, d'approuver le PV de la séance précédente – partie publique

2. Dossier 825 « Transformation de la maison Franken à Paliseul » : approbation des conditions du marché suite aux remarques du pouvoir subsidiant

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 24 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Transformation de la maison Franken à Paliseul" a été attribué à IMPACT Sprl, Rue des Chasseurs ardennais 32 à 6880 Bertrix ;

Considérant le cahier des charges N° 004-2017 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, IMPACT Sprl, Rue des Chasseurs ardennais 32 à 6880 Bertrix ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 776.167,59 € hors TVA ou 939.162,78 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision de Conseil communal du 05 avril 2017 approuvant les conditions du marché ;

Vu les modifications apportées par l'auteur de projet suite aux exigences imposées dans le permis d'urbanisme ;

Vu les remarques émises dans l'avis sur projet du SPW – DGO1 (pouvoir subsidiant) ;

Attendu qu'il convient de modifier les documents du marché en fonction de celles-ci ;

Considérant que l'auteur de projet IMPACT Sprl, Rue des Chasseurs ardennais 32 à 6880 Bertrix a modifié le csch selon les remarques du SPW – DGO1 ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par adjudication ouverte ;

Considérant que le SPW Routes et bâtiments -DGO1 Direction des bâtiments subsidiés, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur a octroyé un subside d'un montant de 269.702,00 € pour ces travaux de rénovation ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 124/723-51 (n° de projet 20170005);

Vu que la mission de « coordination-projet » est assurée par Monsieur NOLLEVAUX, Coordinateur-projet et que la mission « coordination-réalisation » sera confiée à un Coordinateur extérieur qui sera désigné par la Commune ;

Vu que la présente décision a une incidence financière d'un montant de 939.162,78 € TVAC et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du CDLD, l'avis du Directeur Financier est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée au Directeur Financier en date du 21 juin 2017 ;

Attendu que le Directeur financier n'a pas souhaité remettre d'avis ;

DECIDE, par 9 voix pour, 5 abstentions (minorité),

Article 1er : D'approuver les modifications apportées au cahier des charges N° 004-2017, à l'avis de marché et le montant estimé du marché "Transformation de la maison Franken à Paliseul", établis par l'auteur de projet, IMPACT Sprl, Rue des Chasseurs ardennais 32 à 6880 Bertrix. Les conditions sont fixées comme prévu au

cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 776.167,59 € hors TVA ou 939.162,78 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Article 3 : De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4 : De désigner un Coordinateur sécurité santé pour la phase réalisation.

Article 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 124/723-51 (n° de projet 20170005).

La séance se poursuit à huis clos.

3. Approbation du PV de la séance précédente – partie à huis clos

La séance est levée à 08h15.

Approuvé par les membres présents en séance du 05 juillet 2017.

Par le Conseil :

La Directrice Générale ff.,
P. TRIGALET

Le Bourgmestre,
F. ARNOULD